

POLICY

ISSUE ÉMISSION		DATE	
118	2001	10	15
	Y-A	М	D-J

BULLETINPOLITIQUE

What is new/changed?

CSC Security policies have been redrafted from an original 32 Commissioner's Directives (CDs) and several chapters of the Security Manual, Parts I and II to four series of topic-specific CDs. This **second** series concerns the **management** of security incidents. It incorporates several security policies with their related sections of the Security Manual into CD **567** and **five** related policies. These have been endorsed by the new Policy Committee.

Why was the policy changed?

All security policies were changed as a result of the report of the Task Force on Policy Review.

What is the purpose of the change?

Security policies have been amended for two reasons:

- to comply with the Corrections and Conditional Release Act and other acts; and
- to simplify their format to increase the degree of compliance on the part of all CSC staff.

How was it developed?

Front-line staff were asked to redraft original policies to better reflect their institutional experience. The Security Branch and the Policy Division then consulted with the Correctional Investigator, the USGE, Aboriginal Issues, Women Offenders, Legal Services and every region to create the final documents.

Qu'est-ce qui est nouveau ou a été modifié?

Les politiques de sécurité du SCC ont été remaniées. À l'origine, 32 Directives du commissaire (DC) et plusieurs chapitres des parties I et II du Manuel de sécurité énonçaient ces politiques. Dorénavant, il y aura quatre séries de DC axées sur des sujets particuliers. La **deuxième** série porte sur la **gestion** des incidents de sécurité et regroupe plusieurs politiques de sécurité et des sections connexes du Manuel de sécurité. Il s'agit de la DC **567** et de **cinq** autres politiques, lesquelles ont été approuvées par le nouveau Comité des politiques.

Pourquoi la politique a-t-elle été modifiée?

Toutes les politiques de sécurité ont été modifiées à la suite du rapport du Groupe de travail sur l'examen des politiques.

Quel est l'objectif du changement?

Les politiques de sécurité ont été modifiées pour deux raisons :

- se conformer à la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et à d'autres lois;
- en simplifier la présentation en vue d'accroître le degré de conformité de la part de tous les employés du SCC.

Comment la politique a-t-elle été élaborée?

On a demandé au personnel de première ligne de remanier les politiques originales de sorte que celles-ci reflètent mieux l'expérience en établissement. La Direction de la sécurité et la Division des politiques ont ensuite consulté l'enquêteur correctionnel, le SESG, les responsables des Questions autochtones, le Secteur pour les délinquantes, les Services juridiques et chacune des régions avant de parachever les documents en question.

Accountability?

Accountability will remain with the managers and staff in the discharge of their security function.

Who will be affected by the policy?

Every staff member concerned, directly or indirectly, with preventing and managing security incidents in institutions and in the community.

Expected cost?

The ACCOP has provided \$ 30,000 for travel costs and the production of training materials associated with this CD as well as CD 566.

Other impacts?

With the promulgation of this CD, the relevant existing CDs and portions of the Security Manual, Part 1 will be rescinded. A list of policy documents to be rescinded is attached.

Y aura-t-il des comptes à rendre?

L'obligation de rendre compte incombe aux gestionnaires et aux employés dans le cadre de l'exécution de leurs fonctions en matière de sécurité.

Qui sera touché par la politique?

Tous les employés chargés, directement ou indirectement, de la prévention et de la gestion des incidents de sécurité dans les établissements et dans la collectivité.

Quels coûts prévoit-on?

Le CAOPC a attribué 30 000 \$ pour les frais de déplacement et les coûts de production du matériel de formation concernant cette DC et la DC 566.

Y aura-t-il d'autres répercussions?

Lorsque cette DC entrera en vigueur, les DC existantes connexes et des sections de la partie 1 du Manuel de sécurité seront annulées. Vous trouverez ci-joint une liste des documents de politique devant être révoqués.

CONTACT: Vladimir Kozicki, Policy Division, NHQ/ TEL./TÉL.: (613) 995-7516

Division des politiques, AC

CD 567: Management of Security Incidents Policy documents to be rescinded

CD	CD to be rescinded		e rescinded	Converted into the following CDs	New CDs				
605	Use of Force			 Use of Force Use of Restraint Equipment Use of Chemical Agents and Inflammatory Sprays Use of Firearms 	 ◆ 567-1 ◆ 567-3 ◆ 567-4 ◆ 567-5 				
	Security Manual, Part I								
Cha	pter	Section	Title	Converted into the following CDs	New CDs				
Chap	ter 2	2.5	Personal Portable and Fixed-Point Alarms	♦ Use of and Responding to Alarms	♦ 567-2				
Chap	ter 6	6.3	Use of Restraint Equipment	◆ Use of Restraint Equipment	♦ 567-3				
Chap	ter 7	7.1	Use of Force	 Use of Force Use of Restraint Equipment Use of Chemical Agents and Inflammatory Sprays Use of Firearms 	 ◆ 567-1 ◆ 567-3 ◆ 567-4 ◆ 567-5 				
Chap	ter 8	8.1	Restraint of Suicidal and Self- Mutilating Inmates	◆ Use of Restraint Equipment	♦ 567-3				

DC 567 : Gestion des incidents de sécurité Documents de politique à révoquer

DC	DC à révoquer		à révoquer	Remplacée par les DC suivantes	Nouvelles DC
605				 Recours à la force Utilisation de matériel de contrainte Utilisation d'agents chimiques et d'aérosols inflammatoires Utilisation des armes à feu 	 ◆ 567-1 ◆ 567-3 ◆ 567-4 ◆ 567-5
Chap			Remplacées par les DC suivantes	Nouvelles DC	
Chapit		2.5	Dispositif d'alarme personnel et portatif Utilisation du matériel de contrainte	 Utilisation des dispositifs d'alarme et intervention en cas d'alarme Matériel de contrainte 	◆ 567-2◆ 567-3
Chapit	tre 7	7.1	Recours à la force	 Recours à la force Utilisation de matériel de contrainte Utilisation d'agents chimiques et d'aérosols inflammatoires Utilisation des armes à feu 	 ◆ 567-1 ◆ 567-3 ◆ 567-4 ◆ 567-5
Chapit	tre 8	8.1	Contrainte des détenus suicidaires ou	Utilisation de matériel de contrainte	♦ 567-3

portés à se mutiler